

Questions écrites à M. le Maire

Conseil Municipal du 4 avril 2022

### 1. Vie associative

Des conflits ou des divergences fortes avec certaines associations apparaissent notamment via des récents articles de presse : la place de l'office des sports que vous ne rencontrez qu'après 20 mois de mandat, le Salon d'automne annulé par les organisateurs après qu'un mail leur ait annoncé que la salle serait indisponible. D'autres associations notamment sportives se plaignent des échanges qu'ils peuvent avoir et notamment par rapport à un manque de prise en compte de leurs attentes ou de leurs problématiques.

Vous parlez des 1 400 associations briochines dans la charte de la démocratie permanente mais vous en citez spécifiquement 5 pour leur rôle au niveau de la jeunesse alors qu'à ce titre bien d'autres associations pouvaient être citées. L'ensemble du tissu associatif a-t-il droit à la même considération de la part de la municipalité ? Pourrions-nous avoir une présentation de la politique de la ville sur la vie associative (rôles des associations, principes d'échanges, accompagnement, critères de financement, bilan annuel des subventions et valorisation des mises à disposition à chacune des associations...) ?

### 2. Cadre de vie, Sécurité

Alors que nous venons d'installer le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), sorte de boîte à outils qui favorise les échanges d'informations entre tous les acteurs qui le composent et qui permet de concrétiser ce travail collégial par des actions sur le terrain, notre attention est attiré par une actualité nourrie par des incivilités (tags fort heureusement traités par la collectivité, dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants en de nombreux points de la ville), altercations dans l'espace public sur fond d'alcool, violences intra-familiales aux conséquences dramatiques, trafics de drogue dans des lieux bien connus de tous, etc... Nous souhaitons, conseillers municipaux, être informés au même niveau que les membres du CLSPD de toutes les initiatives que vous entendez prendre et connaître le rôle de la police municipale, organe essentiel aux côtés de la police nationale, dans la médiation et la présence complémentaire à celle de son homologue pour assurer aux briochines et briochins le niveau de sécurité auquel les habitants aspirent.

### 3. Mobilités

En septembre 2017, le conseil municipal décidait de passer une grande partie de la ville en « zone de circulation apaisée », du parc des Promenades au boulevard de la Tour-d'Auvergne. L'opposition d'alors avait contesté le calendrier au motif qu'il n'était « pas assez précis », selon les termes utilisés alors lors du débat en conseil.

La commission mobilité en 2021 a relancé le débat pour élargir le périmètre concerné par cette limitation. Il a même été évoqué d'en débattre à ce conseil municipal. Ne voyant rien venir, nous souhaiterions disposer d'une information et de la promesse que le sujet sera évoqué en plénière dans des délais brefs.